

DOSSIER DU TITRE



1 . LE TITRE MAÎTRE CAVISTE

Page 3

1. Préambule : constat, esprit, objectifs
2. La charte : 7 conditions

2 . DEVENIR MAÎTRE CAVISTE

Page 7

1. Les étapes de sélection
2. Commission & Conditions d'obtention
3. Conditions d'utilisation et de suspension

3 . OUTILS PROMOTIONNELS

Page 11

1. Logo
2. Diplôme & Plaque
3. Visuels réseaux sociaux
4. Communiqué de presse

4 . OUTILS POUR LA COMMISSION

Page 16

1. Grille audit
2. Détail des questions de l'audit
3. Quizz des connaissances





LE TITRE MAITRE CAVISTE

Préambule :
constat, esprit, objectifs

La Charte :
7 conditions

Constat

Mis à part le concours du Meilleur Caviste de France organisé tous les 2 ans par la SCP, il **n'existe pas de titre** pour définir le professionnalisme du Caviste. Il n'existe pas non plus de véritables formations pour apprendre de A à Z le métier de Caviste Indépendant. La profession est donc divisée entre amateurs, connaisseurs et experts du milieu...

L'esprit initial

L'idée est apparue, après longue réflexion, de certains cavistes pendant l'assemblée générale d'Epernay en **2017**. Lors de réunions de cavistes, il a été proposé que la FCI (Fédération des Cavistes Indépendants) dépose le **titre de Maître Caviste**. Comme il existe le titre de Maître Restaurateur, Maître Sommelier, Maître Artisan Boulanger, Maître Fromager... Un dépôt de marque a donc été enregistré et validé à l'INPI en 2017. Le dossier est étudié et préparé pendant plusieurs années par le bureau et le conseil d'administration de la FCI. Les candidatures sont officiellement lancées et l'officialisation des premiers Maîtres Cavistes est concrétisée lors de l'Assemblée Générale des Cavistes Indépendants en mars 2020.

Objectifs

Ce titre a pour objectif de créer **un label distinctif et qualitatif** pour que le métier ne soit pas galvaudé. Mieux **valoriser** la profession tant vis à vis des médias que du grand public. Lui donner une **image crédible** pour générer plus de **visibilité**, rendre accessible nos boutiques au plus grand nombre et générer du trafic chez les cavistes.

A long terme, ce titre doit être reconnu par l'Etat comme une distinction de la République Française (à l'image du titre Maître Restaurateur)

Le titre de Maître Caviste est un **titre officiel** qui valorise la profession. Il n'est donc pas donné à tout le monde et est défini par une **charte stricte**. Voici les 7 conditions à exercer au quotidien pour prétendre au titre de Maître Caviste :

L'ancienneté

Maître Caviste, je suis formé et j'exerce dans le métier de caviste, dérogation possible par le comité si un candidat présente une ancienneté de qualité dans le monde des vins, bières et spiritueux.. Il faut, comme dans les autres professions, avoir au moins 10 ans d'exercice dans la profession de caviste (pas obligatoirement dans la même entreprise et pas obligatoirement en tant que Caviste Indépendant)

Les connaissances

Maître Caviste, je me tiens au courant de l'actualité de la profession et tiens à jour ma connaissance autour de mon métier (livres et revues sur le lieu de travail, internet...). Un test de connaissance, pioché parmi différents thèmes, sera soumis.

La formation

Maître Caviste, je donne accès et diffuse mes connaissances par des ateliers de dégustation, des formations... Le Maître Caviste est une personne reconnue dans le métier comme étant un formateur (de ses collaborateurs, de ses clients, au sein d'organismes de formation...)

La transmission

Maître Caviste, je diffuse les bons conseils et méthodes du « savoir boire » avec modération. L'auditeur vérifiera la présence des différents affichages légaux obligatoires dans la cave et observera l'accueil et le conseil clients.

Le titre de Maître Caviste est **un titre officiel** qui valorise la profession. Il n'est donc pas donné à tout le monde et est défini par une **charte stricte**. Voici les 7 conditions à exercer au quotidien pour prétendre au titre de Maître Caviste :

La sélection

Maître Caviste, j'ai une gamme cohérente accès, à + de 70%, sur la promotion et la découverte des producteurs, vigneron, brasseurs, distillateurs « artisans ». Résultats d'une analyse portée côté vins. L'auditeur vérifie que le caviste évite les grosses structures de négoce avec une distribution à cheval sur les cavistes et la GD. Pour les spiritueux, focalisation sur les produits « artisanaux » car le négoce et les grosses distilleries traditionnelles représentent plus de 90% du marché. Rares sont donc les cavistes qui échappent à cette emprise.

L'objectif est d'observer une cohérence générale dans les choix faits par le candidat pour sa gamme, pour ses approvisionnements, sa manière d'acheter, le style général qu'il tend à donner à son commerce, sa « ligne éditoriale » ... Le maître caviste doit proposer ce qu'attend le client.

L'humain & Le terroir

Maître Caviste, je me déplace régulièrement dans les vignobles et salons de dégustations. Le Maître Caviste va à la rencontre de ses fournisseurs pour découvrir le vignoble, les domaines, échanger avec les vigneron, déguster les nouveaux millésimes... Il est le lien direct entre le producteur et le consommateur. Il doit donc aussi être présent aux différents événements phares du métier.

L'implication

Maître Caviste, je m'implique dans la profession et représente son image. Le Maître Caviste doit obligatoirement être adhérent à la FCI (Fédération des Cavistes Indépendants) et renouveler son adhésion annuellement. Il met en avant la FCI auprès de confrères, clients, médias... Et il est présent aux Assemblées Générales, événements et manifestations organisés par la FCI.



DEVENIR MAITRE CAVISTE

Les étapes de sélection

Conditions d'obtention

Commission Maître Caviste

Conditions d'utilisation

Conditions de suspension

2 . DEVENIR MAÎTRE CAVISTE

2.1. Les étapes de sélection

Etape 1 : Inscription

Le candidat au titre Maître Caviste remplit le **bulletin d'inscription** ou s'inscrit en ligne et s'engage à respecter les 7 points de la charte.

Etape 2 : Dossier complet

Pour valider son inscription, il doit joindre obligatoirement son **CV** complet (avec dates bien visibles : diplômes, formations, concours, expériences professionnelles...). Ainsi qu'une **lettre de motivation** signée et datée dans laquelle il explique sa volonté d'être Maître Caviste (minimum 200 mots).

Etape 3 : Paiement

Le candidat envoie son dossier complet accompagné du **règlement** des frais de dossier de 400€ (chèque, paiement en ligne ou virement) . Ils servent au déplacement pour l'audit, la plaque Maître Caviste, la communication liée à ce titre...

Etape 4 : Audit

Après validation du dossier, un (ou plusieurs) membre(s) de la commission se rend chez le candidat pour réaliser **l'audit**.

Etape 5 : Décision de la commission

Après l'audit, la **commission** Maître Caviste se réunit pour valider et décerner le titre.

Etape 6 : Remise du Titre

Le titre est remis directement dans la cave du candidat par un membre de la commission. Une **cérémonie officielle** avec : remise du diplôme, pose de la plaque et hymne des Cavistes Indépendants

Etape 7 : Communication

La FCI accompagne le Maître Caviste pour la **communication** nationale. Le titulaire est chargé de faire la partie locale de la communication pour un retentissement important.

2. DEVENIR MAÎTRE CAVISTE

2.2. Obtention & Commission

Conditions d'obtention

- Le titre est donné à **une personne pour une entreprise**.
- Pour prétendre au titre, il faut être **adhérent** et membre actif de la FCI (Fédération des Cavistes Indépendants).
- Le candidat, s'engage à respecter les **7 conditions de la charte** et avoir au moins **10 ans d'ancienneté** dans le métier de caviste (pas obligatoirement dans la même entreprise et pas obligatoirement en tant que Caviste Indépendant). Dérogation possible par le comité si un candidat présente une ancienneté de qualité dans le monde des vins, bières et spiritueux.
- Le candidat doit régler, en même temps que l'envoi de son dossier complet, les **frais de dossier de 400 €**. Ils servent au déplacement pour l'audit, la plaque Maître Caviste, la communication liée au titre...
- Le titre est décerné après étude du dossier et **audit** lors d'un déplacement d'un des membres de la commission chez le caviste suivie d'une réunion de la commission Maître Caviste (voir les étapes de sélection)
- Chaque année, le Maître Caviste s'engage à repayer des **frais annuels** de 120 € pour conserver son titre, continuer à l'utiliser et bénéficier de la communication permanente liée aux Maîtres Cavistes.

Commission Maître Caviste



Patrick Jourdain
président SCP
(Syndicat Cavistes
Professionnels)



Cyril Coniglio
Meilleur Caviste
de France 2018



Philippe Schlick
Meilleur Caviste
de France 2016



Stéphane Alberti
Meilleur Caviste
de France 2014



Jean Guizard
président FCI
(Fédération Cavistes
Indépendants)

Les gagnants du titre Meilleur Caviste de France sont automatiquement Maîtres Cavistes et membres de la commission. A condition qu'ils respectent la charte, soient adhérents à la FCI et payent les frais liés au titre. Idem pour les présidents SCP et FCI.

Conditions d'utilisation

- Maître Caviste, est **mon titre pour ma cave** ou celle où je suis embauché, il ne sera jamais mis en avant à des fins promotionnelles non liées à cet établissement.
- Le **logo** Maitre Caviste est **utilisable**, sur tous supports, par les Cavistes adhérent à la FCI en possession du titre. Toute utilisation ou représentation totale du logo est autorisée. Pour les adhérents, cette utilisation peut être à des fins personnelles, commerciales, publicitaires ou professionnelles tant que le logo reste dans son **intégralité** et qu'un **accord et une autorisation** préalable soit défini et convenu avec la FCI. Et à condition que l'adhésion soit à jour de l'année en cours. Si le Caviste ne renouvelle pas son adhésion et continue à utiliser les logos ou la marque, il s'expose à des poursuites pénales et légales.
- Toute utilisation, reproduction, copie partielle ou modification du logo et du titre sont interdites. Le contenu est protégé par droit d'auteur et autres droits de propriété intellectuelle. Toute utilisation non autorisée engagerait la responsabilité de l'utilisateur et constituerait une **contrefaçon sanctionnable**.

Conditions de suspension

- La perte du titre est de rigueur si le Caviste **ne renouvelle pas son adhésion FCI**.
- De même, si le caviste **ne paye pas les frais annuels** lié au titre, la commission sera chargée d'appliquer cette décision.
- Le titre est donné à la personne pour une entreprise. Le Maître Caviste perd donc son titre lors de la **cession de l'activité et/ou de l'entreprise**. Dans le cas où le Maître Caviste est employé, la commission se réunira pour valider le renouvellement du titre au changement d'entreprise.
- La commission est en droit de retirer le titre Maître Caviste après **plainte ou non-respect déontologique** du titre et de la charte.